



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 30 novembre 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Agriculture Biologique : Augmentation de l'enveloppe budgétaire de soutien aux exploitations en agriculture biologique ayant subi des pertes économiques importantes**

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire avait annoncé le 17 mai 2023, dans le cadre du renforcement du plan de soutien au secteur de l'agriculture biologique, la mise en place d'une aide de 60 M€ pour aider à résoudre les difficultés les plus urgentes des filières agricoles en agriculture biologique.

**L'ensemble des demandes d'aides déposées sur ce guichet entre le 16 août 2023 et le 29 septembre 2023, vérifiant les critères d'éligibilité, dépasse l'enveloppe budgétaire de 60 millions d'euros et s'élève finalement à 94 millions d'euros.**

Afin de couvrir la totalité des demandes d'aides éligibles, et d'apporter un soutien à la hauteur du besoin de l'agriculture biologique, le Gouvernement a décidé augmenter l'enveloppe budgétaire de l'aide de crise. Cette augmentation d'enveloppe, de près de 34 millions d'euros, est soumise à l'accord préalable de la Commission européenne. Sans attendre, un acompte sera versé dès le début du mois de décembre à l'ensemble des exploitations éligibles à l'aide après instruction du dossier, représentant 76 % du montant total de l'aide. Le solde de l'aide sera ensuite versé dès validation de l'augmentation de l'enveloppe par la Commission européenne.

**Ce soutien supplémentaire conséquent accordé à la filière biologique témoigne, de l'engagement continu du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire à maintenir le potentiel de production biologique français au-delà des difficultés conjoncturelles actuelles, liées à un fléchissement de la demande.**

Pour rappel, de façon à soutenir la reprise de la demande, cette aide de crise sera complétée d'une part, par des moyens substantiels dédiés à une campagne de communication, impliquant l'Agence Bio et les Interprofessions, qui sera rapidement déployée, et d'autre part, par l'engagement de l'Etat à atteindre le plus tôt possible les objectifs EGAlim en matière d'approvisionnement en produits biologiques dans les établissements de restauration collective gérés par les administrations.

Ces établissements atteindront effectivement 50% de produits sous signe de qualité et durable, dont 20 % d'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique, contre 14 % aujourd'hui.

#### Contacts presse

**Service de presse de Marc FESNEAU**  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

**Service de presse du ministère**  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté Alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

@Agri\_Gouv